

Chalette

Magazine municipal / n°45 / décembre 2013



Place Commune

www.ville-chalette.fr



Solidarité avec
les Philippines
P.3



Agenda 21 Loiret
État des lieux
P.7



Marché de



21 ET 22 DECEMBRE 2013

PLACE JEAN-JAURES • CHALETTE

Dossier :
Surmonter le handicap

En raison des élections municipales de mars 2014 et conformément à l'esprit de la loi électorale, l'édition du maire et les tribunes des groupes politiques sont suspendus.

Rétrospective

Pose de la première pierre de l'extension de l'école élémentaire Pierre-Perret



Jeudi 14 novembre 2013, les enfants de l'école élémentaire Pierre-Perret ont répondu à l'invitation du maire de Chalette, Franck Demaumont et de la directrice de l'établissement Véronique Lorillot à la pose de la première pierre de l'extension de l'école Pierre-Perret. A cette occasion, le Maire a rappelé le programme qui comprend 4 classes, 2 en RDC et 2 à l'étage pour un montant global de 600 000 euros avec une ouverture à la rentrée de septembre 2014. Monsieur Vincent Bourgoïn, architecte, a été retenu pour mener à bien ce projet qui devrait

répondre à l'évolution du quartier en pleine mutation avec la création d'un nouveau quartier, dit éco quartier dont la première pierre a été posée le 28 novembre.



Le rendez-vous annuel du Taekwondo organisé par l'U.S. Chalette a connu un franc succès



Le podium avec Anissa Rabbouh, 3^{ème} benjamine (ceinture jaune)



Le podium des cadets avec Omer Dursun (ceinture bleue) et Benjamin Chandavoine (ceinture verte) sur les deux plus hautes marches du podium



Réception des travaux de la rue Georges-Bizet dans le quartier de la Pontonnerie le 9 novembre dernier



Walter lors de son show au Hangar



Madame Geoffrion, Défenseuse des Droits lors du vernissage des expositions sur les Droits de l'enfant dans le cadre de la «semaine de la solidarité internationale» le 20 novembre dernier

Remise d'un chèque de 2500 euros et bourse aux jouets le 7 décembre à la salle Henri-Barbusse

Vendredi 8 novembre, Patricia Griot et Régis Largan, respectivement présidente et trésorier de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école Henri-Barbusse, située au Lancy, ont remis un chèque d'un montant de 2500 euros à Magalie Moreau, directrice de l'école. Cette somme sera affectée à la coopérative scolaire, venant compléter celle versée chaque année par la Ville. Pour la présidente de l'APE, cette somme représente le fruit d'une année d'animations de l'association notamment durant la kermesse annuelle. Elle symbolise également le dynamisme retrouvé qui se traduira par l'organisation, dans la salle municipale Henri-Barbusse, d'une bourse aux jouets au profit de la coopérative le 7 décembre prochain de 14 à 18 heures. Entrée libre.



Sommaire

P2 – Rétrospective

P3 – Actualités
Solidarité avec les Philippines

P4 – On en parle
Concours des maisons et balcons illuminés et de décorations de jour

P5 – Du côté de la radio
Un nouveau rendez-vous le samedi pour renforcer l'expression citoyenne

P6 – Vivre ensemble
Le Père Noël Vert sera sur le marché de Noël à Chalette

P7 – Développement durable
Agenda 21 du Loiret – Etat des lieux

P8-9-10-11 – Dossier
Surmonter le handicap

P12 – Arts et Culture
Studio Vocal Soriane, une structure dédiée aux chanteurs (ses)

P13 – Sports et loisirs
Rythmes scolaires, Chalette prépare la rentrée 2014

P14 – Petite enfance
La motricité des bébés en question

P15 – Conte de Noël
Le Renne de Noël

P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard, B. Taleb
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10



Echos du Conseil Municipal

Lundi 18 novembre le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire
Ci-dessous les principales décisions.

• Regroupement des syndicats de rivières

À la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de fusion du SIVLO (syndicat mixte de la vallée du Loing et de l'Ouane) et des syndicats de rivière de la Cléry, du Solin, de la Bezonde et du Betz. Cette démarche fait suite à la fusion de l'ancien SIVLO avec le syndicat du Puisseaux et du Vernisson, sur laquelle la commune avait émis un avis favorable en 2012. Elle s'était également prononcée favorablement en mai 2013 lorsqu'elle avait été sollicitée à titre prospectif sur le projet de fusion du SIVLO avec le syndicat du Solin.

• Subvention humanitaire au profit des sinistrés des Philippines :

Suite à la situation dramatique de certaines régions des Philippines et pour tenir compte de l'urgence des actions à mener dans cet archipel dont plusieurs provinces ont été entièrement ravagées par un typhon le 8 novembre



dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une subvention humanitaire exceptionnelle de 2 000€. Celle-ci sera versée au Secours Populaire Français qui dispose de relais locaux sur place.

• Création d'emplois d'avenir :

Compte-tenu des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés et des besoins à venir de la Ville, les élus chalettois ont décidé de créer deux emplois d'avenir : un pour le service environnement et un pour le service tourisme et les services techniques; d'autres devraient suivre.

• Personnel communal

Respectant les engagements de la municipalité, le Conseil Municipal a décidé de participer au risque santé des agents dans le cadre de la procédure de labellisation. La participation de la Ville s'effectuera en fonction du cadre d'emplois (A,B,C) en privilégiant les bas salaires. Ainsi dès le premier janvier

2014, les montants suivants seront attribués : 16€ bruts par mois pour les agents de catégorie C et 10€ bruts par mois pour les agents de catégories A et B. La ville participera également au risque prévoyance santé des agents dans le cadre d'une convention de participation réalisée par le centre de gestion du Loiret. La participation de la ville sera de 8 euros bruts par agent à compter du 1^{er} janvier 2014 pour la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Voter est un droit et un devoir

Ne laissez pas les autres choisir à votre place, inscrivez-vous sur les listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune ? Vous avez déménagé dans un autre quartier de la ville ? N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales ou de signaler votre changement d'adresse. **Vous avez jusqu'au mardi 31 décembre, 16 h 30**, pour réaliser les démarches nécessaires auprès du Service Élections de la mairie. Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique mais il est prudent de la vérifier.

Renseignements au 02.38.89.59.57
courriel : elections@ville-chalette.fr

Pour information, les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014, et les élections européennes le 25 mai 2014.



On en parle...

Concours des maisons et balcons illuminés et de décorations de jour

Inscriptions jusqu'au 9 décembre *

A l'approche des fêtes de fin d'année, les quartiers de la ville vont se parer de mille feux. Ceci grâce aux agents municipaux qui une fois de plus vont déployer leurs efforts et leur inventivité pour qu'à la tombée de la nuit la ville s'illumine, mais aussi grâce au concours municipal des illuminations de Noël.

Comme dans beaucoup de cités, Chalette organise tous les ans à l'occasion des fêtes de fin d'année un concours municipal d'illuminations des maisons et balcons. Ouvert également aux commerçants pour leur(s) vitrine(s), le concours a pour objectif de donner à la ville, grâce à la participation de ses habitants et de ses commerçants, un air de fête. Pour la Municipalité et le jury ce n'est pas le nombre de points lumineux qui compte mais plutôt leur originalité. Et en ces périodes difficiles le jury incite à concilier l'esprit de fête et la maîtrise des consommations d'énergie. Ainsi l'utilisation de décorations consommant très peu d'énergie, n'émettant peu ou pas de chaleur et ayant une longue durée de vie est vivement conseillée d'autant que les innovations technologiques dans ce domaine le permettent désormais (ces critères rentreront dans le calcul de la note).

Décorations de jour

D'autre part et pour la deuxième année, en parallèle du concours d'illuminations, la municipalité organise un concours de décorations de jour. Celui-ci consiste à encourager les Chalet-



tois à décorer leur maison, façade ou jardin durant la période de fin d'année de façon originale, créative, visible de jour, et sans qu'il soit fait appel à des moyens électriques, en utilisant le plus possible des matériaux naturels authentiques, répondant aux critères du développement durable.

Avec ces deux concours, la Ville veut permettre à tous les Chalettois qui le souhaitent, et en fonction des moyens de chacun, de participer de façon active et ludique à la décoration de leur ville.

**Inscription jusqu'au 9 décembre au service Vie des quartiers : 02.38.98.87.92. Règlement disponible auprès de ce même service. Pour les décorations de jour, le jury passera durant la journée.*

B.Taleb

L'imagination des services municipaux à l'œuvre

Comme chaque année, les services de la Ville vont déployer toute leur énergie et leur imagination pour parer la cité de ses plus beaux atours. Les ronds-points brilleront de mille feux bleu et blanc et tous les quartiers, principalement à proximité des commerces, seront mis en valeur. Pour respecter la démarche de développement durable initiée par la municipalité, les matériaux utilisés feront appel principalement aux LED, moins énergivores. D'autre part des décorations de jour mettront en valeur, entre autres, la façade de l'Hôtel de Ville et l'Entrée Nord. Mais nous ne dévoilerons rien ici sur les détails et vous laisserons découvrir petit à petit les surprises que les agents vont ont réservées.



Un nouveau rendez-vous le samedi pour renforcer l'expression citoyenne !

Dès janvier, C2L poursuit sa mue ! Ce sera le cas avec une nouvelle tranche horaire le samedi de 8h00 à 12h00. Durant ce temps, un rendez-vous hebdomadaire réparti entre plus d'informations, de réactivités et d'invités !
Décryptage...

Tout d'abord durant la tranche horaire 8h /9h, ce temps sera consacré au développement de l'information avec la présentation de trois journaux avec sujets ou ordres de présentation différents (8h, 8h30 et 9h) : en lien avec la rédaction, les journaux d'une durée de 7 à 8 minutes développeront les principaux sujets du week-end allant de l'international au local (un condensé d'informations au sens large : reportages, débats ou chroniques, enquêtes...). Durant ce créneau horaire, pourront aussi figurer parfois des invités (habitants, élus, personnalités, sportifs, associatifs...) en direct par téléphone autour d'une question d'actualité... L'idée sera aussi d'aborder des thématiques propres à notre radio (sujets de fond ou factuels). Entre ces différents journaux, musiques, chroniques et autres annonces seront également présentes.

• **De 9h à 10h** : durant la première demi-heure on retrouvera Dominique Babut de l'association des « *Cramés de la Bobine* » pour la présentation des projections de la semaine du côté de l'ALTiCiné de Montargis. A l'issue, vers 9h30, on retrouvera l'émission animée par Guylaine et Jean-Paul relative au jardin : Les souris vertes.

• **De 10h à 12h** : ce sera le temps du « *Mag* » : une fois de plus il s'agira de conforter ce temps « *authentique d'échanges* » et de compréhension du monde dans lequel nous évoluons au quotidien à travers de multiples invités (e). Un mélange d'interventions, de sujets graves ou plus légers... Autre « *marque de fabrique* » du Mag : faire en sorte que l'auditeur découvre

l'événement comme s'il l'avait vécu lui même : ce sont les citations des personnes interviewées qui bâtissent en partie le cadre du Mag (Interventions qui dépeignent la personnalité de quelqu'un à travers différentes caractéristiques : occupations professionnelles, loisirs, déclarations, biographie...). On entendra également des interviews de spécialistes (les droits fondamentaux, énergies,

développement durable...). Signalons aussi comme cela est toujours le cas qu'une fois par mois environ le « *Mag* » se délocalisera (de 10h à 12h) pour une émission en direct depuis une ville ou un lieu emblématique du territoire (invités, débats, réactions...)

W.Lebellec

Journaliste et animateur du Mag



François Bonneau, Président de la Région Centre dans le Mag de William le 13 avril 2013

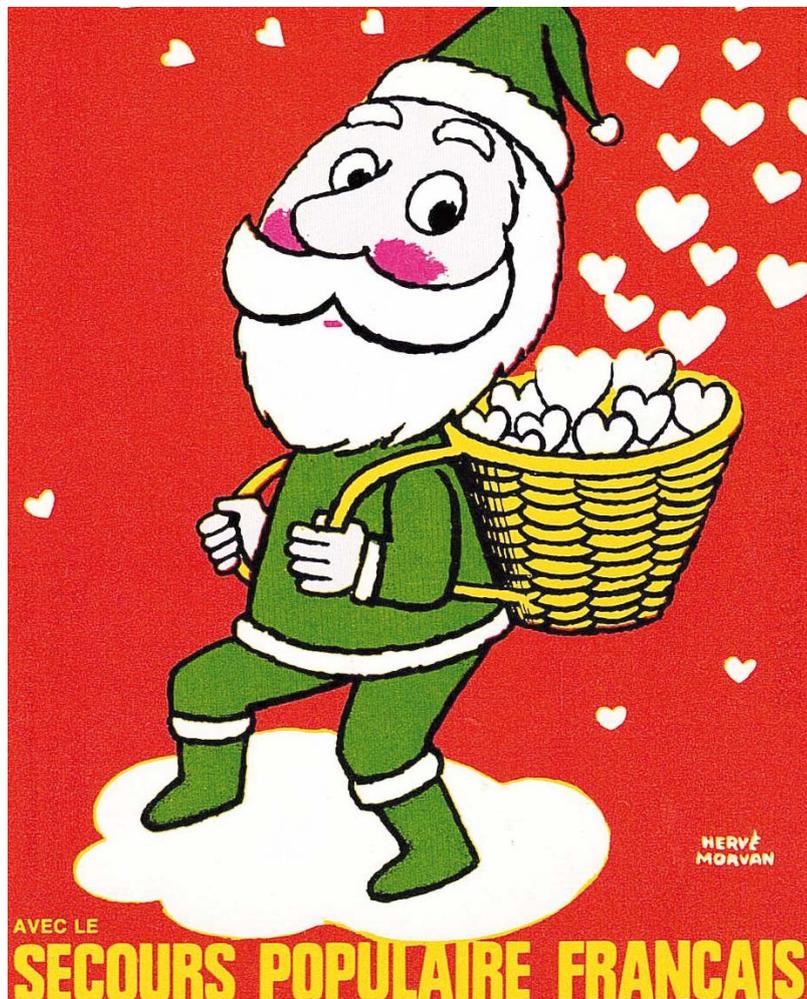


Le Mag de William consacré à la réforme des rythmes scolaires

Le Père Noël vert sera sur le marché de Noël de Chalette

Depuis 1976, les «Pères Noël verts» donnent un coup de main au Père Noël. Revêtus de leur houppelande verte, couleur de l'espérance, les Pères Noël verts du Secours populaire permettent aux personnes défavorisées de vivre les fêtes de fin d'année comme toutes les autres familles. Privées de l'essentiel au quotidien, des centaines de milliers de familles se retrouvent exclues à l'occasion de Noël et des fêtes de fin d'année. Ainsi, depuis plus de 30 ans, les Pères Noël verts tentent de lutter contre l'exclusion sociale, de rompre l'isolement des personnes et veillent à entretenir les liens familiaux lors des fêtes de fin d'année mettant en exergue les valeurs de partage et de chaleur humaine.

A Chalette, le Père Noël vert sera au rendez-vous sur le marché de Noël le 21 et 22 décembre : n'hésitez pas à lui rendre visite.



Crédit photo : Secours populaire français

Dites-le avec des mots

Les mercredis de 14h à 16h à la médiathèque

Vous avez 7, 15, 20, 30, 60 ans et plus et vous aimez les mots. Vous avez le goût de la formule, vous aimez confronter vos idées, votre vécu, votre imaginaire, vos expériences, ou simplement écrire ou même juste griffonner. Alors l'atelier écriture qui vient de se mettre en place à la médiathèque est fait pour vous.

Tous les mercredis de 14 h à 16 h, Anne-Marie vous accueille dans une ambiance conviviale autour d'un café et vous invite à travers l'écriture à voyager, à exprimer vos maux, vos joies, votre ressenti sur l'actualité ou tout autre chose, à faire jaillir votre imaginaire. Le thème est choisi collectivement en début de chaque séance. Pas besoin d'être un expert en littérature ou en orthographe, il suffit juste d'avoir envie. Faire sortir de soi, par des mots, ce que l'on ressent, ce qu'on a envie de dire, et le partager. Les mots ne sont-ils pas le reflet de la vie ? Et puis écrire c'est avoir la possibilité d'hurler en silence ou comme le disait Jules Renard, « écrire, c'est une façon de parler sans être interrompu ». Alors n'hésitez pas, ce lieu de rencontres intergénérationnelles, interculturelles, et d'échanges, est un espace d'expression qui laissera libre cours à votre imagination.

B.Taleb



Agenda 21 Loiret - Etat des lieux

Le 6 décembre de 18h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Montargis

À partir d'un état des lieux du projet Agenda 21 présenté lors de sa dernière session, le Conseil général engage une démarche de concertation sur la représentation démocratique et les réalités territoriales. Cette étape essentielle à la réalisation du projet permettra de formaliser un diagnostic partagé avec les acteurs du territoire et les Loirétains. Ainsi, plusieurs réunions publiques sont programmées sur l'ensemble

du département. Pour notre territoire celle-ci se déroulera le **vendredi 6 décembre de 18 h 30 à 21 h 30 à la salle des fêtes de Montargis**. Pour structurer les débats, un cadre de réflexion a été défini afin de favoriser les échanges avec les acteurs socio-économiques, les institutionnels et les citoyens à l'occasion des tables rondes organisées durant ces réunions. Ce cadre se décline en axes et défis qui pourront être amenés à évoluer :



L'agenda 21 du Département

Crédit photo: Communication Conseil Général

→ Axe 1 : préparer un avenir durable pour le Loiret

- **Défi A :** renforcer l'identité et l'attractivité du Loiret
- **Défi B :** concourir à l'aménagement dynamique et équilibré du territoire
- **Défi C :** développer une économie durable, compétitive et pourvoyeuse d'emplois
- **Défi D :** favoriser l'accès de tous au savoir et à la connaissance

→ Axe 2 : bien vivre dans le Loiret

- **Défi A :** améliorer la qualité de vie des habitants
- **Défi B :** réduire la vulnérabilité des Loirétains face aux risques naturels et technologiques
- **Défi C :** tisser le lien social et promouvoir la citoyenneté
- **Défi D :** accompagner et soutenir les populations fragiles du territoire

→ Axe 3 : préserver le cadre de vie du Loiret

- **Défi A :** lutter efficacement contre le changement climatique
- **Défi B :** gérer durablement les ressources naturelles du territoire
- **Défi C :** protéger et valoriser les espaces naturels et leur biodiversité



Photo site internet Conseil Général



Le site du Grand Rozeau, un espace protégé au coeur de l'agglomération

→ Axe 4 : préserver le cadre de vie du Loiret

- **Défi A :** dynamiser les initiatives locales et accompagner les territoires loirétains vers un développement durable
- **Défi B :** encourager et accompagner les volontés et le changement des pratiques individuelles et collectives en matière de développement durable
- **Défi C :** développer l'éco-responsabilité de la collectivité

B.Taleb

Ils veulent vivre comme tout le monde mais doivent surmonter de nombreux obstacles. Souvent seules, les familles vivent le handicap comme une injustice. Injustice qu'il convient de réparer collectivement. C'est le sens de la Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Rencontres avec des Chalettois qui ont de l'énergie à revendre.

Le courage et l'énergie de Manon

La Chalettoise Manon Bourguignon âgée de seize ans et élève en Première au lycée en forêt de Montargis souffre depuis quatre ans d'une maladie génétique orpheline très handicapante : le syndrome d'Ehlers Danlos (SED). Comment la jeune fille vit-elle cet handicap au quotidien ? Rencontre...

Manon était une adolescente comme les autres quand sa vie en décembre 2009 bascule : scolarisée au collège Pablo-Picasso de Chalette, la jeune fille se luxe un doigt puis un autre membre. Elle subit une première opération de la main et reste plâtrée pendant trois mois des membres inférieurs. Elle est scolarisée à la maison. Quelques mois plus tard, le diagnostic tombe : Manon apprend qu'elle est atteinte du syndrome d'Ehlers-Danlos, une maladie génétique rare et orpheline qui atteint le collagène et qui implique un risque de luxation des membres, voire de paraplégie. Et les choses ne vont pas en s'améliorant puisqu'au printemps 2010, Manon sentant des fourmis dans ses jambes, s'effondre au collège. Elle fait sa première paraplégie. Elle passe alors trois mois à l'hôpital Raymond-Poincaré à Garches d'où elle en ressort en marchant. Mais la deuxième paraplégie se manifeste quelques semaines plus tard, l'immobilisant dans un fauteuil roulant pendant deux ans.

Manon vit cette situation très mal : « *Au départ, j'en voulais à la terre entière et surtout à ma mère qui m'a transmis le gène* ». Au sentiment de colère s'ajoute la tristesse de voir ses amis s'éloigner mais aussi la lassitude de tous ceux et celles qui ne comprennent pas pourquoi Manon est parfois en fauteuil et le lendemain capable de marcher. Heureusement sa famille est là pour l'entourer. Grâce à un suivi psychologique, Manon se rend compte que sa mère n'est pas responsable. Elle reprend ensuite ses études en intégrant un établissement plus adapté à son handicap, le collège Robert-Schuman à Amilly. Elle est appareillée d'orthèses sur mesure qui lui permettent de reprendre la marche.

Le courage et l'espoir de Manon

L'adolescente parvient peu à peu à accepter et vivre avec la maladie : « *J'ai besoin d'une aide en permanence pour me doucher, couper mes aliments, m'habiller, rédiger mes devoirs. Aujourd'hui, je vis normalement dans le sens où il m'arrive de sortir avec mes amis pour aller par exemple au cinéma mais je suis vite fatiguée et les infrastructures de la société comme les magasins ou les*

transports sont rarement accessibles et adaptés. Pour me sentir féminine malgré mon handicap, ma mère m'emmène régulièrement chez le coiffeur, chez l'esthéticienne. Une grande complicité s'est installée entre nous. »

La majeure partie de son temps, Manon le consacre à tisser des liens sur les réseaux sociaux avec des jeunes et adultes atteints comme elle du même syndrome : « *C'est ma seconde famille !* » s'exclame Manon qui fait aujourd'hui partie de l'association AMSED Génétique dont le but est de financer la recherche pour soigner les malades. Au printemps prochain, les motards du Loiret rouleront dans le département pour Manon sur un circuit de 120 km afin de récolter des fonds pour l'association. Sophie, la mère de Manon, espère qu'un véritable élan de solidarité se mette en place : « *Si chaque Chalettois pouvait verser un euro symbolique à AMSED GENETIQUE, ce serait formidable !* ».

Déborah Creff

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet www.amsed-genetique.com ou bien contactez l'antenne Loiret de l'association dont les parents de Manon sont responsables par mail ou par téléphone. antenne.loiret@amsed-genetique.com 06.88.74.08.66.



Manon Bourguignon, entourée de ses amies et de son père Christophe devant le lycée en Forêt

Ce long chemin vers l'accessibilité...

Le Chalettois Karl Martignoni est atteint depuis l'âge de douze ans de sclérose en plaques. Ancien élu de l'association des Paralysés de France, Karl qui se fait le porte-voix des handicapés du Gâtinais, évoque les problèmes d'accessibilité dans l'agglomération montargoise.

La France compte en 2005 plus de cinq millions de personnes handicapées, soit près de 10 % de la population. La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 a pour but de rendre accessibles d'ici 2015 tous les transports et les établissements recevant du public. Mais Karl Martignoni ne se fait guère d'illusion : « On ne sera jamais prêt en 2015 ».

Sur l'agglomération montargoise, Karl déplore tout d'abord le service de bus Amelys : « Les points d'arrêts ne sont toujours pas accessibles. Quant au service Moov'Amelys, les horaires entre 10h et 16h ne sont pas adaptés pour les personnes qui travaillent ; c'est également discriminatoire puisque ce service est réservé uniquement aux usagers en fauteuils roulants. ». Face à cette injustice, Karl a l'intention de porter plainte contre l'agglomération montargoise : « A partir de 2015, un grand nombre d'élus devrait passer du temps devant les tribunaux. Ils ont eu dix ans pour agir mais quasiment rien n'a été réalisé ! ».

Mais le retard ne concerne pas seulement les transports. Karl déplore l'état des trottoirs qui ne sont pas assez larges et entretenus : « Pour circuler en fauteuil électrique sur les trottoirs, c'est le parcours du combat-

tant ! » s'indigne Karl, obligé de rouler sur la chaussée avec les voitures, ce qui se révèle une alternative dangereuse.

Concernant Chalette, sa ville de résidence, Karl est satisfait de la salle culturelle du Hangar entièrement accessible mais il regrette la pente à l'extérieur trop raide rendant l'accès de ce bâtiment public compliqué pour les personnes à mobilité réduite. De même, la médiathèque de la ville est aux normes « handicapés », à l'exception de la porte des toilettes trop étroite pour y entrer en fauteuil. Ces problèmes de WC sont aussi présents à Montargis dans les jardins du Pâtis où une bordure infranchissable empêche l'accès des toilettes publiques.

Las et empli d'amertume, Karl regrette que l'accessibilité des équipements de la société française s'accomplisse de manière aussi lente et tardive par rapport à d'autres pays européens : « La métropole de Londres est entièrement accessible aux handicapés ! » s'exclame Karl. Cependant tout n'est pas si noir...

Karl constate avec bonheur que le regard des personnes valides sur le handicap a changé dans notre pays ces dernières années : « Elles nous abordent beaucoup plus facilement. Elles nous comprennent, nous soutiennent et surtout nous considèrent comme des citoyens à part entière ».



D.Creff

Où s'adresser pour toutes questions sur la prise en charge du handicap :

CLIC Centre Local d'Information et de Coordination

Habilité à répondre aux questions liées à la constitution d'une demande de compensation du handicap (reconnaissance de travailleur handicapé, allocation d'adulte handicapé, d'enfant handicapé, carte d'invalidité et de stationnement...)

25 rue de la Chaussée - Appartement 176 - Montargis 45200

Téléphone : 02.38.85.85.33

MDPH : maison départementale des personnes handicapées : instruction des demandes de compensation du handicap

Située à la maison du département

Rue du faubourg de la Chaussée à Montargis

Contact : Mme Antoine (secrétaire) 02.38.87.66.77

Face au handicap, l'amour et le soutien d'une famille

Madame Zouaoui est la maman de trois enfants dont deux jeunes femmes handicapées. Nous l'avons rencontrée chez elle avec Anissa, une de ses filles. **Témoignage.**

C'est à l'âge de 8 ans que l'on diagnostique à Anissa une myopathie avec dystrophie musculaire, maladie lourde nécessitant un suivi important. Pour la famille Zouaoui c'est le début d'une nouvelle histoire, une histoire singulière d'autant que l'on découvre la même maladie chez Sabrina, la fille aînée.

Le choc de l'annonce passé, madame Zouaoui prend le taureau par les cornes. Pas question pour elle de se laisser aller malgré les difficultés engendrées. *« Ma première réaction, lance madame Zouaoui est de considérer mes filles comme normales, c'est-à-dire que nous avons toujours fait en sorte qu'elles aient une vie sociale comme tous les enfants même si techniquement cela engendrait des difficultés. Une de celles-ci était notre logement pas du tout adapté. Nous avons donc décidé d'engager des travaux (agrandissement de la maison, élargissement des portes, aménagement de la douche, pose de rails, et de lits adaptés), même si cela nous a contraints à nous serrer la ceinture (8 ans sans partir en vacances et sans*

faire d'écarts) sans pour autant priver nos enfants. Mais l'essentiel était le bien-être de nos filles ». A noter que les aides que la famille a pu obtenir ne concernaient que les aménagements de la maison (douche, rails, fauteuil électrique), le gros œuvre, l'agrandissement de la maison et des portes restant à la charge de la famille. Et madame Zouaoui d'ajouter, *« ce qu'il faut savoir aussi c'est que nous avons dû avancer l'argent car les aides ne nous ont été versées qu'après présentation des factures acquittées ».* Au total la famille a dû déboursier près de 70 000 euros, *« dépense qui n'est pas accessible à tout le monde »* comme le précise justement la mère de famille.

Vivre avec son handicap, un combat de tous les jours

Entourées de l'amour et du soutien de leurs parents et de leur frère, les deux jeunes femmes tentent de vivre au mieux leur handicap. Elles vivent toutes les deux à Tours et disposent d'un appartement. Sabrina est professeur d'Anglais, et Anissa, titulaire d'un D.U.T. en gestion d'entreprise est à la recherche d'un emploi. Cette dernière avoue que sa maladie est une gêne dans sa recherche mais elle ne baisse pas les bras : *« quand on est handicapé, il faut toujours se battre, notre vie est un combat perpétuel que ce soit pour obtenir des aides, que ce soit par rapport au regard d'autrui, ou même face à certains personnels d'organismes qui sont censés nous comprendre et nous aider. »* Et de lancer à l'envi : *« certes nous avons des difficultés, nous sommes différents, mais nous sommes des êtres humains ! ».* D'ailleurs le parcours scolaire et professionnel de chacune d'elles prouve que le handicap n'est pas forcément un obstacle à la réussite.

Face au handicap, une famille soudée

Et madame Zouaoui d'ajouter avant de nous quitter : *« Je tiens à préciser que dès le diagnostic connu j'ai voulu continuer à travailler. Et si je peux donner un conseil aux parents qui pourraient se retrouver dans cette situation, c'est dans la mesure du possible de garder une activité professionnelle. D'une part par ce que cela permet de sortir du quotidien, mais aussi parce que le soutien des collègues est très important. Et puis j'ai un mari qui me soutient beaucoup y compris dans les tâches ménagères. Cela est très important. L'entente familiale, l'amour que celle-ci peut transmettre ont été essentiels dans l'épanouissement de nos filles ».*

B.Taleb



Anissa

Fauteuil roulant et transport public Moov' Amelys à votre service !

Destiné aux utilisateurs de fauteuil roulant, Moo'v Amelys est un service de transport à la demande fonctionnant du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 9 h à 16 h. Le voyageur est pris en charge devant son domicile et déposé à l'adresse souhaitée et inversement pour le trajet du retour.

L'accès à ce service est réservé aux personnes ayant un handicap permanent supérieur ou égal à 80% ou ayant un handicap temporaire supérieur à 3 mois. Pour utiliser ce service il convient de s'inscrire préalablement soit en se rendant à l'agence*, soit par téléphone*, soit par courrier*, soit sur le site internet* rubrique contact. Lorsque l'inscription est réalisée, il suffit alors de réserver le transport en fonction des besoins en contactant l'agence par téléphone* ou fax* le lundi de 14 h à 17h et du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.



Combien coûte Moov'Amelys ? Depuis juillet 2013, toute la gamme de titres de transport Amelys est ouverte au service Moov'Amelys et non plus uniquement avec le ticket unité Amelys à 1,10€ comme auparavant. Pour l'utilisateur de fauteuil roulant ayant le besoin permanent d'un(e) accompagnateur(trice), celui-ci ou celle-ci bénéficie de la gratuité.

*Adresse postale : place Mirabeau – 45200 Montargis - Tel : 02.38.85.28.53 – Fax : 02.38.85.30.20 Site internet : www.amelys.fr

B.Taleb



Crédit photo Amelys

Malik et la solidarité des copains

Malik, vous l'avez certainement croisé dans les rues de Chalette. Et vous aurez remarqué son sourire et son regard lumineux car Malik dégage la joie de vivre. Handicapé de naissance, Malik oublie son handicap sauf lorsqu'il s'agit de trouver une formation ou un emploi.

« Je suis allé à la Mission locale, sans succès, et c'est grâce à l'Association des paralysés de France que je vais suivre une formation d'agent administratif à Orléans ».

La solidarité, Malik la vit grâce à ses copains, toujours disponibles pour les sorties. « C'est important de ne pas subir le regard des autres sur son handicap, ça m'encourage à surmonter cette épreuve et d'envisager l'avenir comme tous les jeunes de mon âge. Encore faut-il que la ville soit accessible, notamment les transports en commun ». Pour Malik, pouvoir se déplacer est primordial si l'on veut réellement être acteur de sa vie. À ce sujet, Malik tient à remercier un donateur qui vient de lui offrir un fauteuil électrique. « C'est un cadeau inespéré tant le prix d'un fauteuil est important ».



B.Ballu

Studio Vocal Soriane

Une structure dédiée aux chanteurs (ses)

Il y a une petite année, le Studio Vocal Soriane a élu domicile au 96 bis rue Gambetta au fin fond d'une cour, bien à l'abri des bruits de la rue. Dédié exclusivement aux chanteurs, il propose aux enfants, aux ados, mais aussi aux adultes un lieu d'enregistrement très « pro ».

Que vous soyez débutant, amateur ou artiste, le Studio Vocal Soriane, à vocation associative, vous accueille dans des locaux d'une superficie de 50m² comprenant un espace détente et accueil, une régie audio professionnelle, une cabine d'enregistrement, deux cabines de répétition dont une de 12m², une salle de Stage et Masterclass. Pour un tarif défiant toute concurrence avec ce qui peut déjà

exister, en tout cas unique dans la région, vous pourrez prendre des cours de chants (*technique vocale, respiration, mécanisme phonatoire*), bénéficier d'un coaching individuel (*conseils sur l'interprétation de la chanson*) et d'un tutoriel hyper pédagogique (*travail chez soi à l'aide d'un CD rom*). Au studio Soriane, on prend le temps et on se fait plaisir. On y vient de Paris, de tout le département, même de l'étranger car la qualité et le professionnalisme sont au rendez-vous sans omettre une expérience de 20 années. Au studio, pas de concession, du travail au cas par cas, et des résultats. Loin du circuit purement commercial, venez chanter et enregistrer les chansons que vous aimez, apprenez à chanter en anglais avec un coach vocal et ne ratez plus vos castings, réservez et répétez en libre-service, inscrivez-

vous à des stages et Masterclass, ou bien réalisez votre rêve en enregistrant votre premier CD.

Pour plus de renseignements :
06.64.18.30.77 ou
www.studio-soriane.com

B.Taleb

Les tarifs :

- 35 euros 2h chant en studio
- 20 euros l'heure ou forfait de 254 euros comprenant 12 cours, la réalisation d'une maquette et un tutoriel sur CD rom pour travailler à la maison

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au samedi de 14 h à 19 h sur réservation



De futurs virtuoses

La classe orchestre de l'école du Bourg engage sa nouvelle saison.

C'est le 5 novembre dernier que les élèves d'une nouvelle classe de CE2 ont reçu leurs instruments.

Ces nouveaux musiciens les conserveront durant trois saisons, du CE2 au CM2. Le prêt qui pourrait se poursuivre au collège Pablo-Picasso. Sur la commune ce sont ainsi plus de 80 élèves qui sont concernés par l'orchestre à l'école.

Une initiative de l'APSAM, subventionnée notamment par le Conseil Régional, l'Agglomération Montarquoise et la Ville de Chalette qui rémunère la participation des professeurs de musique.





Réunion le 22 mars 2013 sur le projet de réforme des rythmes scolaires

Rythmes scolaires, Chalette prépare la rentrée 2014

La rentrée scolaire a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires impliquant un fort investissement des collectivités locales tant au point de vue humain que financier. Pour sa part, la municipalité de Chalette, après plusieurs réunions de concertation avec les différents acteurs, a décidé de reporter l'accompagnement de cette réforme à la rentrée 2014.

Pour les élus, le but recherché n'est pas de remplir les plages horaires qui leur incombent mais bien d'élaborer un projet avec des objectifs précis qui sont de trois ordres :

- participer à la lutte contre l'échec scolaire (*en complément des temps scolaires*)
- participer, sur le temps du midi, à l'éducation à la prise de repas (*permettre aux enfants de prendre le temps de déjeuner, lutter contre le gaspillage, éduquer aux repas, offrir aux enfants un temps de récupération, proposer des activités durant le temps de cour*)
- mettre en place un dispositif rationnel sur tout le territoire en réorganisant le temps de travail du personnel de façon pertinente et en proposant des activités allant dans le

sens du développement de l'enfant.

Afin d'atteindre ces objectifs plusieurs temps d'échanges et d'information se sont déroulés et sont prévus :

→ **Présentation de la démarche lors des conseils d'école par les élus référents et les services concernés et organisation de réunions de concertation :**

- les 06 et 07 novembre : le personnel municipal concerné
- le 07 novembre : les syndicats enseignants
- le 16 novembre : les parents d'élèves élus
- le 19 novembre : le DASEN

→ **Réunion du comité de pilotage groupe scolaire :**

- les 27 novembre et 18 décembre : comité de pilotage territorial

Des points d'étapes réguliers seront réalisés en commissions et des propositions seront soumises au Maire. Transmission du pré projet éducatif territorial prévue : le 31 décembre.

B.Taleb

Aux centres de loisirs : si Noël m'était conté

Pour les vacances de Noël, les centres de loisirs Aragon et Cosson seront ouverts du 23 au 27 décembre.

Néanmoins le 24 décembre les centres de loisirs fermeront à 17h30 et seront fermés le jour de Noël.

Au centre de loisirs Georges-Cosson seront accueillis les enfants de 3 à 6 ans. Le thème de la semaine sera

« Les contes de Noël »

Au cours de ces vacances, les enfants découvriront les anciens contes de Noël qui ont bercé l'enfance de plusieurs générations. Que ce soit, *le voyage au Cervin, La petite fille*

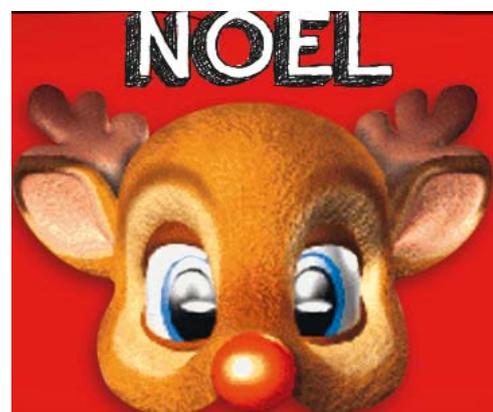
aux allumettes, les Rennes ou bien *Tina la poupée de chiffon*, tous ces grands classiques seront présentés aux enfants à travers des livres et des vidéos.

Ces ateliers, auxquels s'ajouteront des activités décorations et pâtisseries de Noël, seront organisés en collaboration avec la Médiathèque de Chalette.

Pour ce qui est du centre Louis-Aragon, ce sont les 6 – 11 ans qui y seront accueillis.

Les arts créatifs autour de Noël seront le thème central de cette semaine de vacances.

Au programme figurent notamment



un « Grand jeu » pour le jeudi 26 et le grand « Spectacle de fin de centre » le vendredi 27.

Inscriptions du 9 au 18 décembre au service scolaire, en mairie.

P.Avezard

La motricité des bébés en question

Une conférence sur la « motricité des bébés » animée par la kiné-osthépate Delphine Foucault a eu lieu au relais assistante maternelle samedi 16 novembre.

A l'initiative du RAM, cette conférence a permis d'aborder le développement moteur du jeune enfant, de la grossesse aux premiers pas. Les postures dites « *scorpion*, *torsion ou banane* » que le bébé peut prendre dans le ventre de sa maman peuvent être à l'origine de maux après la naissance comme les régurgitations, les coliques, les constipations, les torticolis ou bien les troubles du sommeil... générant des pleurs.

Plusieurs mois sont nécessaires pour que le bébé se déplie. L'adulte (parent et/ou assistante maternelle) peut aider l'enfant par quelques « activités motrices » qui dénouent les torsions ou les tensions musculaires.

Le nourrisson peut aborder alors avec sérénité les différentes phases motrices selon son rythme :

« le retourner « *dos-ventre, ventre-dos, le ramper, le 4 pattes, la position assise, la position debout, la marche, le savoir tomber* »

« *Pas question de faire à sa place !* », s'est exclamée Delphine Foucault, ajoutant : « *l'enfant reste acteur de son développement, chaque enfant est unique et progresse à son rythme.* »

Chaque étape est importante et va permettre au bébé de renforcer ses muscles et son équilibre. La qualité

de ses appuis et de son équilibre influencera sa motricité tout au long de sa vie ! Chaque étape prépare la suivante et l'aide à construire son schéma corporel. L'adulte observe le bébé et le conforte dans ses compétences favorisant sa confiance en lui.

Pourquoi ne faut-il pas assseoir les bébés ?

Delphine Foucault a insisté sur le fait qu'« *il ne faut pas mettre un bébé dans une position qu'il n'a pas trouvé lui-même* ». L'enfant installé assis n'est plus libre de ses mouvements, il ne sait pas retrouver la position du 4 pattes et devient dépendant de l'adulte. L'enfant assimile alors que l'adulte fait pour lui et n'essaie pas de progresser par lui-même.

Delphine a également attiré l'attention des participants à propos du transat pour que l'enfant n'y soit que de courts moments. Le bébé est installé au sol, sur un tapis confortable et suffisamment ferme où il pourra s'essayer à de nouveaux mouvements, attraper les jouets qui l'entourent... Quant au trotteur ou youpala, Delphine Foucault dit « *JAMAIS* ». Il est inutile, dangereux, il « *trompe* » l'enfant.

Par ailleurs, les participants ont eu l'occasion de manipuler des pou-

État civil :

Naissances :

OZTURK Muhammed
TACHARRAMOUTE Ilyess
KONATE Elhadje
FAMBO Silvio
YILDIRIM Nil Estal
GAYRET Azranur
FEKIRI Lyna
FASSASSI Aliya
ZAWADZKI Paul
DILER Ceyda
AIT HADI Moussa
YAGBASAN Gulfem

Décès :

ROUILLER EP CHOLET Sylviane
DUBOIS Pierre
PEPIN Lucien
MACHADO-AMORIM Bento
DA FONSECA BICO ep
TELES VENDEIRO Maria Dos Anjos
CHAIB Meziane

pons pour s'approprier quelques gestes justes afin d'apprendre à guider l'enfant qui en aurait besoin.

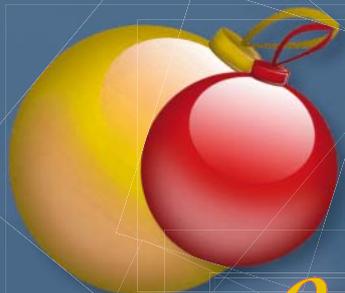
Cette conférence est donc venue enrichir le savoir-être et le savoir-faire des assistantes maternelles lors de l'atelier motricité du jeudi matin mis en place en janvier 2013 au dojo Jean Zay de Vésines. Quant aux parents, cette approche, nouvelle pour certains, a permis d'ouvrir des perspectives éducatives !

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet www.lambertsart.fr

« *la Bougeothèque* » notamment le film « *le monde caché des bébés* ».

Bénédicte Desvignes et Déborah Creff





Le Renne de Noël

Je viens d'apprendre par les médias célestes que cette année le Père Noël ne passerait pas. J'ai immédiatement téléphoné au ciel ; la réponse, je vous la livre : « Vous savez, je me fais bien vieux... Et puis je viens de perdre un renne de mon céleste attelage... Alors je me suis découragé ! »

« Je vais informer les Chalettois de cette mauvaise nouvelle. Et le nouveau Conseil Municipal des enfants suggèrera aux écoliers de vous adresser leurs plus beaux dessins et des messages de tendresse et de paix ».

Les envois furent tellement nombreux que les postiers du ciel ont été débordés. Alors plutôt que de se mettre en grève, ils offrirent au Père Noël un jeune renne pour compléter son céleste attelage. Mais le jeune animal refusait d'être attelé. Il ruait et réclamait sa liberté perdue. Le Père Noël le caressa et l'amena dans les espaces du ciel pour lui faire découvrir le Monde afin qu'il n'ait plus peur du voyage qui l'attendait. Au retour de cette expédition initiatrice, le Père Noël chuchota à l'oreille de son nouvel ami :

« Demain, nous débiterons la tournée de Noël. Nous commencerons par la ville de Chalette qui le mérite bien... Et puis tu verras, nous serons très bien reçus ».

Joyeux Noël 2013, bonne année 2014

Jean-Pierre TISSEYRE



A l'affiche

CONTE ET MAGIE

JEUNE PUBLIC À PARTIR DE 3 ANS

PAGAILLE À NOËL CIE BALADELLE

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 2013 À 16H
AU HANGAR

Qui ne s'est jamais demandé comment le Père Noël fabriquait tous ses cadeaux ? Bien sûr il y a les lutins mais ça ne suffit pas ! Il y a tellement d'enfants sur la terre.

Chut, c'est un secret : il possède un chaudron qui réalise les rêves et les souhaits, c'est la reine des fées qui le lui a donné...

« Drôle, interactif et artistique, ce spectacle allie petite magie, gags, contes et marionnette dans un univers féerique. »



Marché de

NOËL

80 exposants qui vous présentent des produits gourmands de Noël et des idées de cadeaux originales :

Huitres, foie gras, champagne, vins de Touraine, Chablis, Sancerre, escargots, miel, chocolat, nougat, volailles, macarons, salaisons, et fromages d'Auvergne, du Limousin, du Sud-Ouest..., bijoux, cosmétiques, objets en verre, en bois, en fer forgé, maroquinerie, jouets, tableaux, artisanat malgache...

SAMEDI ET DIMANCHE

Manège gratuit pour les petits
Secours populaire et son Père Noël vert

Espace associatif

Artisans du monde, Ibuka, UNRPA Bourg/Lancy, Comité de quartier du Bourg

Restauration sur place

Galettes, crêpes, dîners, sandwiches, boissons chaudes, pizzas...



SAMEDI 21 DÉCEMBRE DE 10 H À 20 H

A 11 h et 16 h : Musique avec "Noël givré" de la Cie Jacqueline Cambouis



DIMANCHE 22 DÉCEMBRE DE 9 H À 18 H

A 9 h 30 : Randonnée chalettoise au profit des Restos du Cœur, départ à 9 h 30 depuis la Maison des Arts, inscription sur place

Déambulation avec "Les Croqueurs de Pavés"

A 11 h et 16 h : Fanfare avec "Les Barons Freaks"

A 15 h : Concert de la chorale "L'Air du Temps" à l'église de Chalette-Bourg

Brèves

Musée d'école Fernand-Boutet :

Ouverture du musée le samedi 7 décembre.
A 15 h animation : la récitation

Comités de quartier :

- Bourg : réunion mercredi 11 décembre à 18 h au Foyer Paul-Marlin
- Pontonnerie : réunion mercredi 4 décembre à 18 h Maison des associations
- Kennedy-château-blanc : animation de Noël samedi 14 décembre hall du magasin super U - Visite du Père Noël, cadeaux et friandises

Concours maisons et balcons illuminés et décorations de jour :

Inscription jusqu'au lundi 9 décembre au service Vie des quartiers - Maison des associations - Tel 02.38.98.87.92 - Remise des récompenses le samedi 11 janvier à 14 h 30 Maison des associations

Avocat conseil :

Prochaine permanence le mercredi 18 décembre sur rendez-vous au 02.38.89.59.03 ou 04

Inscriptions sur les listes électorales :

Vous êtes nouveau sur la commune ou vous avez déménagé dans un autre quartier ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales et à signaler votre changement d'adresse. Vous avez jusqu'au mardi 31 décembre 16 h 30 pour réaliser les démarches nécessaires auprès du service élections de la mairie. Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique mais il est prudent de la vérifier. Renseignements : 02.38.89.59.57 - courriel : elections@ville-chalette.fr. Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014 et les élections européennes le 25 mai 2014.

Bourse aux jouets :

L'association des parents d'élèves du Lancy organise une bourse aux jouets le Samedi 7 décembre de 14 h à 17 h à l'école Henri-Barbusse. Les bénéfices seront versés à la coopérative scolaire.

Médaillés du travail :

Cérémonie des médaillés du travail, vendredi 6 décembre à 18 h - Salle Max-Nublat - Maison des associations.

